

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_123 : PÉPINIÈRE ALBISIA – CONVENTION 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_123 : PÉPINIÈRE ALBISIA – CONVENTION 2022

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

L'action de la pépinière d'entreprises Albisia, déclarée d'intérêt communautaire en novembre 2008, s'inscrit dans la démarche d'appui à la création d'entreprises, en lien direct avec la stratégie de développement économique de la communauté d'agglomération. Elle propose à la location des bureaux et des ateliers, des services bureautiques mais surtout, pour les plus jeunes entreprises de moins de cinq ans, un accompagnement au démarrage de l'activité innovante ou à fort potentiel d'emploi.

Dès 2014, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a mis en place un système de subvention à l'association qui consiste à disposer d'une part fixe égale à environ 70 % du montant attribué au titre des années précédentes et d'une part variable d'environ 30 % sur objectifs fixés pour l'année.

En 2021, les objectifs fixés ont été partiellement atteints avec :

- l'organisation d'un petit-déjeuner en lien avec la communauté d'agglomération sur le thème : La crise, un accélérateur d'innovations pour les PME/PMI ? (31 participants)
- un taux de pérennité à cinq ans des entreprises accompagnées de 75% pour un taux moyen national de survie INSEE de 65%
- mais une seule entreprise à caractère innovant est entrée sous contrat pépinière pour un objectif de deux fixés par convention.

Par suite, le solde versé au titre de 2021 a été de 19 050€ sur un total possible de 22 860€.

En 2022, l'objectif est de poursuivre le travail de mutualisation des ressources engagé depuis plusieurs années et d'avancer sur le projet de fusion entre la pépinière et de l'association Albi-InnoProd, au profit de l'accompagnement des start-up albigeoises.

La période de transition à venir, couplée au départ en retraite de la directrice d'Albisia, n'est pas propice à la réalisation d'objectifs stratégiques. Aussi, il est proposé de ne retenir qu'un seul indicateur d'activité au titre de l'année 2022. Le travail en cours entre la pépinière et la communauté d'agglomération de l'Albigeois visera à définir de nouveaux indicateurs à prendre en compte.

Dans ce contexte, il est proposé de conserver un plafond de subvention identique à celui retenu des années antérieures qui s'établissait à 76 200 €.

La subvention continuera à être allouée au travers d'une tranche ferme de 70%, soit 53 340 € à signature de la convention, et d'une tranche conditionnelle, à hauteur maximum de 22 860 €. La tranche conditionnelle sera versée sous réserve de l'atteinte de l'objectif fixé à savoir : l'organisation d'une manifestation en lien avec la communauté d'agglomération en 2022.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la déclaration d'intérêt communautaire pour la pépinière Albisia du 25 novembre 2008,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le développement économique de la communauté d'agglomération de l'Albigeois de disposer d'un outil efficace pour l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de porteurs de projets,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'attribuer à la pépinière Albisia une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant maximal de 76 200 €, soit 53 340 € de part fixe et 22 860 € de part variable en fonction du niveau d'atteinte des objectifs définis.

APPROUVE la convention ci-annexée déterminant les conditions d'attribution de la subvention et autorise la présidente ou son représentant à la signer.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY